

**Association Nationale de Prévention en  
Alcoologie et Addictologie  
20 rue Saint Fiacre  
75002 PARIS**

---

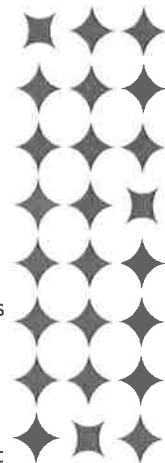
**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 décembre 2018**

8 rue Alfred de Vigny  
25000 BESANCON  
Tél 03 81 84 49 13

4 rue des Bouvreuils  
25110 BAUME LES DAMES  
Tél : 03 81 84 49 00

43 rue Neuve  
25500 MORTEAU  
Tél 03 81 67 45 81

330 boulevard Jules Ferry  
39000 LONS LE SAUNIER  
Tél 03 84 24 09 12



## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

### **Exercice clos le 31 décembre 2018**

A l'Assemblée générale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie,

#### **1. Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

#### **2. Fondement de l'opinion**

##### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### **3. Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

##### **Méthodes d'établissement des comptes de l'ANPAA**

Les notes « 2 – La consolidation des comptes de l'ANPAA » et « 3 – Règles et méthodes comptables » de l'annexe décrivent les méthodes retenues par l'Association pour l'établissement des comptes résultant de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.

Nos travaux ont notamment consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes.

##### **Produits de tarification**

Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère approprié des principes comptables appliqués et la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le rattachement à l'exercice des produits de tarification.

#### **4. Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres

#### **5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## 6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Besançon le 14 juin 2019

Pour COFIDES – L'AUDIT

*Anne-Céline Cartier*

Commissaire aux Comptes

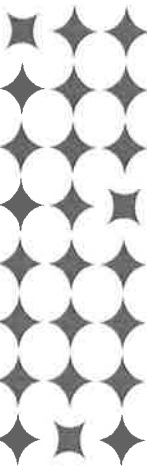
A circular stamp with the text "COFIDES - L'AUDIT" around the perimeter and "Commissaire aux Comptes" in the center. A large, stylized blue ink signature is written over the stamp.

## ANNEXE

### Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.





ACTIF	Exercice du 01/01/2018 au 31/12/2018			01/01/2017 au 31/12/2017
	Brut	Amort. & Dépréc.	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement	5 656	5 656		
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	952 698	694 399	258 299	329 338
Fonds commercial (1)	323		323	323
Autres immobilisations incorporelles	7 740		7 740	25 518
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	1 448 673		1 448 673	1 448 673
Constructions	15 074 732	5 105 786	9 968 946	10 448 608
Installations techniques, matériels	925 464	745 668	179 796	146 552
Autres immobilisations corporelles	12 194 647	9 815 449	2 379 197	2 357 016
Immobilisations grevées de droits				
Immobilisations corporelles en cours	33 077		33 077	57 903
Avances et acomptes				
Immobilisations Financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immob. de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés	32 734		32 734	32 475
Prêts	5 603		5 603	
Autres immobilisations financières	523 875		523 875	475 743
<b>TOTAL (I)</b>	<b>31 205 222</b>	<b>16 366 958</b>	<b>14 838 264</b>	<b>15 322 148</b>
Comptes de liaison				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres appros				
En-cours de production (biens/services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	80 257		80 257	89 648
Créances (3)				
Créances redevabl. et cptes rattach.	1 550 537	81 428	1 469 110	1 390 284
Autres	4 851 712		4 851 712	3 577 955
Valeurs mobilières de placement	28 380 539		28 380 539	35 327 184
Disponibilités	21 118 462		21 118 462	14 361 684
Charges constatées d'avance (3)	1 018 872		1 018 872	625 193
<b>TOTAL (III)</b>	<b>57 000 378</b>	<b>81 428</b>	<b>56 918 950</b>	<b>55 371 949</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Ecart de conversion actif (VI)				
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>88 205 600</b>	<b>16 448 386</b>	<b>71 757 214</b>	<b>70 694 098</b>

(1) Dont droit au bail

323

(2) Dont à moins d'un an (brut)

323

(3) Dont à plus d'un an

# ASSOCIATION BILAN PASSIF



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

<b>PASSIF</b>	Du 01/01/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 865 013	1 865 013
Ecarts de réévaluation sur des biens sans droit de reprise		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles	22 203	22 203
Réserves réglementées		
Autres réserves	12 337 815	11 489 161
Report à nouveau	-242 688	-572 827
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	1 266 291	2 029 675
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise	4 145 942	3 306 202
Ecarts de réévaluation sur des biens avec droit de reprise		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	5 210 255	5 433 646
Provisions réglementées	12 392 158	12 237 617
Droits des propriétaires (Commodat)		
<b>TOTAL (I)</b>	<b>36 996 988</b>	<b>35 810 689</b>
Comptes de liaison		
<b>TOTAL (II)</b>		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	1 169 306	1 218 914
Provisions pour charges	3 544 333	8 169 605
<b>TOTAL (III)</b>	<b>4 713 640</b>	<b>9 388 519</b>
Fonds dédiés		
Sur subventions de fonctionnement	13 168 999	9 626 314
Sur autres ressources		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>13 168 999</b>	<b>9 626 314</b>
<b>DETTES (1)</b>		
Dettes financières		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 447 593	1 540 728
Emprunts et dettes financières divers (3)	740	625
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150	
Dettes d'exploitation		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 125 678	2 782 112
Dettes fiscales et sociales	11 027 594	9 854 521
Redevables créditeurs	2 050	
Dettes diverses		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	22 739	10 386
Autres dettes	669 843	1 493 764
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	581 202	186 440
<b>TOTAL (V)</b>	<b>16 877 588</b>	<b>15 868 576</b>
Ecart de conversion passif (VI)		
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>71 757 214</b>	<b>70 694 098</b>

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

16 877 588

15 868 576

# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION (1)</b>				
Ventes de marchandises	788 179	724 620	63 559	8,77
Production vendue (biens et services)	2 712 272	2 853 015	-140 743	-4,93
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	15 904 640	13 795 933	2 108 706	15,28
Reprises sur provisions, amorts, transferts de charges	7 593 789	1 150 480	6 443 309	560,05
Cotisations				
Autres produits (hors cotisations)	74 639 138	72 193 206	2 445 932	3,39
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>101 638 017</b>	<b>90 717 253</b>	<b>10 920 764</b>	<b>12,04</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION (2)</b>				
Achats de marchandises	3 974	2 788	1 187	42,56
Variation de stocks de marchandises				
Achats de matières premières et fournitures				
Variation de stocks de matières premières et fournitures				
Achats d'autres d'approvisionnements				
Variation de stocks d'approvisionnements				
Autres achats et charges externes *	22 925 295	16 731 377	6 193 918	37,02
Impôts, taxes et versements assimilés	3 591 646	3 480 762	110 885	3,19
Salaires et traitements	44 776 998	43 619 561	1 157 437	2,65
Charges sociales	21 084 751	20 365 731	719 020	3,53
Dotations aux amortissements et dépréciations				
sur immobilisations : dotations aux amortissements	1 463 980	1 535 114	-71 134	-4,63
sur immobilisations : dotations aux dépréciations		16 500	-16 500	-100,00
sur actif circulant : dotations aux dépréciations	22 939	18 849	4 090	21,70
Dotations aux provisions	2 838 467	2 436 845	401 622	16,48
Subventions accordées par l'association				
Autres charges	354 309	269 351	84 958	31,54
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>97 062 359</b>	<b>88 476 876</b>	<b>8 585 483</b>	<b>9,70</b>
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I) - (II)</b>	<b>4 575 658</b>	<b>2 240 377</b>	<b>2 335 281</b>	<b>104,24</b>
Opération en commun, Bénéfice attribué ou Perte transférée (III)				
Opération en commun, Perte supportée ou Bénéfice transféré (IV)				
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>				
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-335	182	-517	-284,71
Autres intérêts et produits assimilés	1 380	2 752	-1 371	-49,84
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de VMP	269 570	407 214	-137 644	-33,80
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>270 615</b>	<b>410 147</b>	<b>-139 533</b>	<b>-34,02</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	68 360	27 819	40 541	145,73
Différences négatives de change		33	-33	-100,00
Charges nettes sur cessions de VMP	122 845		122 845	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>191 205</b>	<b>27 851</b>	<b>163 354</b>	<b>586,52</b>
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V) - (VI)</b>	<b>79 410</b>	<b>382 296</b>	<b>-302 886</b>	<b>-79,23</b>



# ASSOC. RÉSULTAT (LISTE) VAR.



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

	Du 01/01/18 au 31/12/18	Du 01/01/17 au 31/12/17	Variation N / N-1	
			en valeur	en %
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
Sur opérations de gestion	124 789	149 502	-24 712	-16,53
Sur opérations en capital	527 874	568 030	-40 156	-7,07
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	156 339	93 148	63 191	67,84
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)</b>	<b>809 002</b>	<b>810 679</b>	<b>-1 677</b>	<b>-0,21</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
Sur opérations de gestion	158 284	383 501	-225 218	-58,73
Sur opérations en capital	134 302	71 244	63 058	88,51
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	350 848	120 540	230 308	191,06
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)</b>	<b>643 434</b>	<b>575 285</b>	<b>68 149</b>	<b>11,85</b>
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII) - (VIII)</b>	<b>165 569</b>	<b>235 395</b>	<b>-69 826</b>	<b>-29,66</b>
Impôts sur les bénéfices				
<b>SOLDE INTERMÉDIAIRE</b>	<b>4 820 636</b>	<b>2 858 067</b>	<b>1 962 569</b>	<b>68,67</b>
<b>+ REPORT DE RESSOURCES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTÉR.</b>	<b>2 323 937</b>	<b>2 217 652</b>	<b>106 285</b>	<b>4,79</b>
<b>- ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES</b>	<b>5 878 282</b>	<b>3 046 044</b>	<b>2 832 237</b>	<b>92,98</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>105 041 570</b>	<b>94 155 732</b>	<b>10 885 839</b>	<b>11,56</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>103 775 279</b>	<b>92 126 057</b>	<b>11 649 223</b>	<b>12,64</b>
<b>EXCÉDENT OU DÉFICIT (3)</b>	<b>1 266 291</b>	<b>2 029 675</b>	<b>-763 384</b>	<b>-37,61</b>
<b>ÉVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS</b>				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL PRODUITS</b>				
<b>CHARGES</b>				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
<b>TOTAL CHARGES</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>1 266 291</b>	<b>2 029 675</b>	<b>-763 384</b>	<b>-38</b>
* Y compris :				
Redevances de crédit-bail mobilier	67 988	70 428		
Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	1 697 644	126 918		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	236 570	218 663		
(3) Compte tenu d'un résultat exceptionnel avant impôt de	165 569	235 395		





## Annexe des comptes annuels consolidés au 31 décembre 2018

Les notes composant la présente annexe font partie intégrante des comptes annuels consolidés de l'Association ANPAA pour l'exercice 2018 couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 et qui se résumant de la manière suivante :

Total du Bilan	71 757 213,96
Total Produits	105 041 570,29
Total Charges	103 775 279,17
<b>RESULTAT</b>	<b>1 266 291,12</b>

Les comptes de l'ANPAA sont établis en EUROS et les informations chiffrées contenues dans la présente annexe sont également exprimées dans cette devise.

Depuis le 01/01/2005, l'ANPAA applique le plan comptable conforme au modèle prévu par les décrets et arrêtés concernant les établissements médico-sociaux. Parallèlement, une comptabilité analytique a été mise en place pour permettre :

- d'une part de ventiler les produits et les charges selon la nomenclature par « Groupes fonctionnels » utilisée par les tiers financeurs ;
- d'autre part de déterminer les résultats de chacune des activités développées à l'intérieur de deux pôles analytiques « Prévention » et « Médico-social ».

## 1 \* Faits marquants de l'exercice

### ➔ Contestation d'arrêtés de tarification

En 2018, l'ANPAA a réalisé dix recours contentieux devant les Tribunaux Interrégionaux de la Tarification Sanitaire et Sociale liés au surcoût engendré par l'application à 100 % de la grille indiciaire pour les médecins reconnus spécialistes.

### ➔ Frais de Siège

L'ARS d'Ile-de-France a renouvelé l'autorisation des frais de siège social de l'ANPAA pour la période 2018 – 2022, au taux de 3,00%, contre 2,17% sur la précédente période 2012-2016 prorogée sur 2017

### ➔ Externalisation des provisions pour indemnités de départ à la retraite (Provisions IDR)

Pour rappel, le Conseil d'administration en date du 12 décembre 2015 avait décidé d'externaliser partiellement les provisions pour indemnités de départ à la retraite.

Le contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA avait été doté à hauteur de 2.165.918 €, couvrant les provisions pour indemnités de départ à la retraite pour les salariés ayant plus de 59 ans au 31 décembre 2015.

La somme de 2.165.918 € avait été inscrite en charges d'exploitation sur le poste d'assurance, en même temps qu'une reprise de provision pour le même montant avait été réalisée. De fait, le versement sur le contrat d'assurance n'avait aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Par décision du 15 décembre 2018, le Conseil d'Administration de l'ANPAA a décidé de procéder à une externalisation totale de la provision IDR. Il résulte de cette décision une dotation complémentaire auprès d'AXA pour 5.578.800 €.

Cette somme est inscrite en charges d'exploitation sur le poste d'assurance. Parallèlement, une reprise de provision pour le même montant a été réalisée. De fait, le versement sur le contrat d'assurance n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Il n'a été procédé, sur les départs en retraite effectivement constatés en 2018, à aucun rapatriement d'argent depuis le fonds AXA sur l'exercice 2018

Pour information, les provisions pour indemnité de départ à la retraite sont calculées sur la base de probabilités (table de mortalité, rotation du personnel, taux d'indexation et d'inflation) répondant aux règles comptables en vigueur (cf. § 6.1 ci-après) et par conséquent elles ne correspondent pas au montant de l'indemnité de départ à la retraite qui sera réellement versée au salarié.

## 2 \* La consolidation des comptes de l'ANPAA

L'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie – ANPAA, régie par les dispositions de la loi de 1901 et reconnue d'utilité publique, comprend outre son Siège social à Paris, des directions régionales et des établissements qui tiennent une comptabilité conformément aux procédures arrêtées par le Siège national. Les comptes de l'ANPAA résultent de la consolidation de l'ensemble des données financières et comptables du siège, des directions régionales et des établissements de l'Association.

### 2.1 Méthodes de consolidation

Les principales étapes de la procédure de consolidation des comptes pour tous les établissements et directions régionales entrant dans le cadre juridique de l'Association sont :

- a) tenir leur comptabilité depuis le 01/01/2013 sur le logiciel COMPTA-FIRST accessible par Internet, sur la base d'un plan comptable et d'un plan analytique uniques.
- b) faire réviser obligatoirement leurs comptes annuels par un Cabinet d'Expertise comptable habilité à "attester" lesdits comptes, et dont la mission<sup>1</sup> de contrôle doit notamment avoir pour objet :
  - ◇ de s'assurer de la régularité et de la sincérité des comptes tenus ;
  - ◇ de vérifier que les procédures ANPAA sont correctement respectées, notamment pour ce qui concerne l'application du plan comptable, de procéder par sondages au contrôle des imputations comptables et de s'assurer que les principales dépenses de gestion sont régulièrement justifiées;
  - ◇ d'établir, sous leur responsabilité, un "Dossier de consolidation" dans lequel doivent être explicitées toutes les réserves éventuelles sur la sincérité ou la régularité des comptes à intégrer dans la consolidation.
- c) tous les mouvements "internes" réalisés au cours de l'exercice entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés, par chacune d'eux, dans des comptes intitulés "Comptes de liaisons", afin de pouvoir ensuite être neutralisés en consolidation.
- d) les écritures d'élimination des mouvements de "liaisons" internes sont enregistrées dans un dossier comptable spécifique (Ajustement de consolidation) qui regroupe également les mouvements correctifs de certains comptes (stocks, comptes à régulariser débiteurs) et notamment les retraitements des amortissements concernant les constructions immobilisées.

Les comptes consolidés établis au 31 décembre 2017 par l'ANPAA regroupent les données des **113 dossiers comptables** tenus par :

- ◆ le **Siège national** ;
- ◆ **22 directions régionales**

<sup>1</sup> « **Mission d'examen limité des comptes annuels** » telle qu'elle est définie par l'Ordre des Experts comptables (Arrêté ministériel du 20/06/2011 - Norme professionnelle NP 2400 applicable depuis 2012)

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

- ◆ **86 établissements** gérant des ESMS ou des activités de Prévention, des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), des Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des Risques pour Usagers de Drogues (CAARUD), des Appartements de coordination thérapeutique (ACT), et depuis 2013 des Maisons des Adolescents (MDA) ;
- ◆ L'unité 99.94 « **Pool CITS** » créée sur l'exercice 2017 pour isoler la gestion du crédit d'impôt sur la taxe sur les salaires, la déclaration et le règlement de la taxe sur salaires étant centralisés au Siège National ;
- ◆ L'unité 99.95 « **Pool Formation Interne** » créée depuis décembre 2006 pour isoler la gestion des fonds cotisés sur les rémunérations versées par chacune des directions régionales et établissements ANPAA pour couvrir les obligations en matière de formation professionnelle continue des salariés de l'Association ;
- ◆ L'unité 99.96 « **Pool Solidarité Investissement** » créée en 2004 avec pour objet de suivre l'utilisation des plus-values immobilières dégagées lors de cessions exceptionnelles de biens immobiliers ;
- ◆ L'unité 99.97 « **Pool Systèmes d'information** » créée en 2016 en tant que « Pool GI2A » pour isoler les opérations réalisées en lien avec l'édition du logiciel-métier GI2A ; le périmètre de ce Pool a été étendu sur l'exercice 2017 à toutes les opérations réalisées en lien avec la gestion des principaux logiciels (GI2A, ComptaFirst, Nibelis, etc.)
- ◆ L'unité 99.98 « **Pool de trésorerie** » constitué par l'ANPAA pour la gestion des avoirs détenus dans les comptes ouverts par les directions régionales et les établissements auprès de la banque Crédit Coopératif qui opère une consolidation des trésoreries.

## 2.2 Neutralisation des « comptes de liaison »

Comme rappelé ci-dessus, tous les mouvements intervenus entre plusieurs directions régionales et/ou établissements entrant dans le périmètre de la consolidation doivent être enregistrés dans des "comptes de liaison" afin de pouvoir ensuite être éliminés. La neutralisation des comptes de liaison n'a toutefois pas pu être totalement réalisée et les différences peu significatives relevées lors de la consolidation ont été traitées selon la règle traditionnellement retenue, à savoir :

- ◇ Ecart « liaisons bilan » rapporté au débit du compte « débiteurs divers »
- ◇ Ecart « liaisons gestion » rapporté au crédit du compte « recettes diverses »

## 2.3 Ajustements de consolidation

Afin de préserver les résultats attestés de chacun des établissements et directions régionales entrant dans le périmètre de consolidation, certains ajustements sont constatés de façon globale en consolidation et apparaissent, de ce fait, isolés dans un dossier comptable particulier « OD de consolidation ». Ces régularisations trouvent leur origine dans les ajustements relatifs au traitement de l'amortissement des constructions immobilisées sur une durée homogène de 40 ans [cf. § 3.2 (a) et (b)].

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

Dans les résultats consolidés au 31 décembre 2018, ces ajustements se résument comme suit :

Poste (en euros)	Charges	Produits	NET	Rappel N-1
Ajustement amortissements constructions	-118 321		118 321	-112 549
Ajustement prise en charge opérations intragroupes	5 750		-5 750	-23 654

## 3 \* Règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de l'ANPAA arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux règles du plan comptable, dans le respect des principes de prudence et d'indépendance des exercices, et en présumant la continuité de l'exploitation.

Toutefois, pour des raisons historiques ou pour tenir compte des demandes présentées par certains organismes accordant leur financement, des **dérogations aux principes comptables généralement admis** sont appliquées par certains établissements et directions régionales, et consistent principalement :

- ◇ à comptabiliser directement dans les « capitaux permanents » des éléments du compte de résultat dont le fait générateur concerne les exercices antérieurs ;
- ◇ à enregistrer parmi les charges de l'exercice, dans des comptes de dotations, des montants affectés à la constitution d'une « Réserve de trésorerie ».

Ces mouvements sont clairement identifiés dans la présentation du compte de résultat consolidé et sont également isolés dans la note n°5 de l'annexe qui retrace l'évolution des capitaux permanents (fonds associatifs).

***Ces principes comptables dérogatoires ne modifient toutefois pas le montant des « capitaux permanents » dans le bilan de l'ANPAA***

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3.1 - Changement dans les méthodes comptables

Aucun changement dans les méthodes comptables n'est à signaler sur les comptes clos au 31 décembre 2018

### 3.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur prix de revient d'acquisition. Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, sur la base des durées d'utilisation des biens définies comme suit :

- Frais d'établissement ..... 1 à 3 ans
- Logiciels informatiques..... 1 à 3 ans
- Droit au bail..... 1 à 3 ans (1 an en consolidation)
- Terrains..... non amortis
- Constructions : immeubles non décomposés . 40 ans (a)



# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

- immeubles décomposés ..... selon détail ci-dessous (b)
- Matériels & équipements techniques ..... 4 à 5 ans
- AAI divers ..... 6 à 10 ans
- Véhicules ..... 4 à 5 ans (neuf) et 3 à 4 ans (occasion)
- Matériel de bureau ..... 4 à 5 ans
- Matériel informatique ..... 3 à 4 ans
- Mobilier de bureau ..... 5 à 10 ans

Les biens d'une valeur unitaire inférieure à 500 € peuvent être comptabilisés directement en compte de charges (60 623 000 : Petits matériels & équipements)

(a) Amortissement financier des immeubles : les immeubles financés par des emprunts auprès du pool de trésorerie ANPAA ou auprès d'un établissement financier sont le plus souvent, en accord avec les tiers financeurs, amortis sur la durée de l'emprunt (ou sur une durée très proche) afin que l'amortissement annuel permette également de couvrir les remboursements en capital. La régularisation des amortissements est effectuée en consolidation depuis décembre 2006 afin que tous les immeubles détenus par l'association soient amortis sur une durée de **40 ans**.

(b) Pour les immeubles susceptibles d'être décomposés, les amortissements sont constatés sur les durées suivantes :

- Terrain : non amorti mais à évaluer et à isoler dans le compte correspondant.
- Structure et ouvrages assimilés ..... 40 ans      avec possibilité d'isoler le cas échéant :
  - Electricité ..... 25 ans
  - Plomberie/sanitaire ..... 25 ans
  - Ascenseurs ..... 15 ans
- Menuiseries extérieures ..... 25 ans
- Chauffage collectif ..... 25 ans
- Chauffage individuel ..... 15 ans
- Etanchéité ..... 15 ans
- Ravalement avec amélioration ..... 15 ans

### 3.3 - Immobilisations financières

Les titres immobilisés, non cotés, sont évalués à leur prix de revient d'acquisition. Ils représentent essentiellement la contre-valeur des souscriptions de parts dans le capital du Crédit Coopératif, exigées par cette banque à l'occasion de l'octroi de financements.

Les créances immobilisées sont représentées par des dépôts de garantie ou des avances sur consommations, ainsi que par des prêts au personnel.

### 3.4 - Créances et Dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées pour faire face au risque de non recouvrement total ou partiel des créances douteuses ou aléatoires : ces provisions figurent :

- soit dans les provisions pour dépréciation, en actif soustractif au bilan ;
- soit au passif parmi les « provisions pour risques ».

Les éventuelles créances ou dettes libellées en devises étrangères doivent être valorisées au cours du jour de clôture de l'exercice.

### 3.5 - Valeurs mobilières de placement

Tous les placements de l'association sont gérés par le « Pool de Trésorerie » et sont principalement constitués par des parts dans des Fonds communs de placement, des billets de trésorerie à échéance ou des contrats de capitalisation. Les parts de FCP se trouvent valorisées au bilan à leur cours à la date de clôture des comptes. La gestion des résultats du pool est traitée chaque trimestre civil et le résultat net trimestriel est réparti entre les directions régionales et établissements au prorata de leurs nombres débiteurs / créditeurs du trimestre. Toutefois, la banque n'étant pas en mesure de communiquer à l'ANPAA les éléments du quatrième trimestre de l'année civile dans les délais d'arrêté des comptes consolidés, les résultats de gestion du Pool sont enregistrés avec un trimestre de décalage, raison pour laquelle les plus-values résultant des cessions réalisées durant le quatrième trimestre ainsi que les plus-values latentes dégagées sur le portefeuille au 31 décembre figurent au passif du bilan parmi les « produits perçus d'avance ».

### 3.6 - Disponibilités : banques, chèques postaux, caisses

Tous les avoirs détenus par l'association dans des établissements financiers sont regroupés et une compensation est opérée pour chaque établissement financier entre les soldes débiteurs et les soldes créditeurs, les seconds étant isolés au passif du bilan.

### 3.7 – Réserves des plus-values nettes d'actif immobilisé

A l'occasion des cessions de biens immobiliers notamment, les plus-values dégagées sont constatées en résultat exceptionnel, conformément aux règles comptables. En parallèle, une dotation exceptionnelle réglementée est constatée dans ce compte de réserves à concurrence du montant de la plus-value, ce qui revient à neutraliser cette dernière dans le résultat exceptionnel de l'exercice.

Cette réserve est destinée à financer les nouveaux projets d'investissements immobiliers.

Les montants constatés depuis 2004 dans ce compte s'élève à la clôture de l'exercice à 7 307 139 €.



# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 4 \* Mouvements des comptes immobilisations et amortissements

### 4.1 – Mouvements des comptes immobilisations brutes

Poste	Valeurs brutes				31/12/2018
	01/01/2018	Entrées	Sorties	Autres mvts	
Frais d'établissement	5 656				5 656
Logiciels informatiques	964 268	8 877	-20 447		952 698
Autres immos incorporelles	323				323
Immobilisations en cours	25 518	7 740		-25 518	7 740
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>995 766</b>	<b>16 617</b>	<b>-20 447</b>	<b>-25 518</b>	<b>966 417</b>
Terrains	1 448 673				1 448 673
Constructions	11 118 241	4 961		6 054	11 129 256
AAI sur constructions	3 945 476				3 945 476
Matériel & Equipements	850 695	90 838	-16 069		925 464
AAI divers	5 032 670	125 573	-48 292	343 790	5 453 740
Véhicules	1 688 970	35 133	-45 182		1 678 921
Matériel de bureau	685 454	20 510	-17 088		688 875
Matériel informatique	2 193 854	210 655	-99 857	3 266	2 307 918
Mobilier de bureau	1 992 188	121 181	-48 086	-90	2 065 192
Immobilisations en cours	57 903	254 190		-279 015	33 077
Avances & acomptes	0	48 575		-48 575	0
<b>Immos Corporelles</b>	<b>29 014 123</b>	<b>911 616</b>	<b>-274 575</b>	<b>25 428</b>	<b>29 676 593</b>
Titres immobilisés	32 475	259			32 734
Prêts	0	8 689	-3 086		5 603
Dépôts & cautionnements	473 335	57 875	-9 742		521 467
Autres immos financières	2 408				2 408
<b>Immos Financières</b>	<b>508 218</b>	<b>66 823</b>	<b>-12 828</b>	<b>0</b>	<b>562 213</b>
<b>IMMOBILISATIONS BRUTES</b>	<b>30 518 106</b>	<b>995 056</b>	<b>-307 849</b>	<b>-90</b>	<b>31 205 222</b>

Le poste « Autres mouvements » est composé de reclassements internes (compte à compte)

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 4.2 – Mouvements des comptes d'amortissements

Poste	Amortissements				31/12/2018
	01/01/2018	Dotations	Reprises	Autres mvts	
Frais d'établissement	5 656				5 656
Logiciels informatiques	634 930	79 916	-20 447		694 399
Autres immos incorporelles	0				0
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Incorporelles</b>	<b>640 586</b>	<b>79 916</b>	<b>-20 447</b>	<b>0</b>	<b>700 055</b>
Terrains	0				0
Constructions	2 363 917	292 716			2 656 633
AAI sur constructions	2 215 792	201 633	-460	-3 212	2 413 753
Matériel & Equipements	704 143	56 828	-16 069	765	745 668
AAI divers	3 785 184	361 139	-48 292	-104 207	3 993 823
Véhicules	1 252 049	175 531	-45 182	0	1 382 398
Matériel de bureau	538 459	25 824	-17 088	88 288	635 482
Matériel informatique	1 895 086	188 247	-97 344	5 851	1 991 841
Mobilier de bureau	1 765 341	82 146	-48 086	12 504	1 811 904
Immobilisations en cours	0				0
Avances & acomptes	0				0
<b>Immos Corporelles</b>	<b>14 519 972</b>	<b>1 384 064</b>	<b>-272 521</b>	<b>-11</b>	<b>15 631 503</b>
Titres immobilisés	0				0
Prêts	0				0
Dépôts & cautionnements	0				0
Autres immos financières	0				0
<b>Immos Financières</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>	<b>15 160 558</b>	<b>1 463 980</b>	<b>-292 968</b>	<b>-11</b>	<b>16 331 558</b>

Le poste « Autres mouvements » est composé de reclassements internes

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 5 \* Evolution des capitaux permanents

Le tableau ci-dessous retrace les mouvements enregistrés durant l'exercice sur les différents postes de la rubrique « capitaux permanents » (fonds associatifs).

POSTE	31/12/2017	Affectation Résultat N-1	Mvts sur Subv d'invest	Dotations & Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Fonds associatifs sans droit de reprise	1 865 013					1 865 013
Réserves statutaires et contractuelles	22 203					22 203
Autres réserves	11 489 161	123 823			724 830	12 337 815
Report à nouveau	-572 827	702 664			-372 525	-242 688
Fonds associatifs avec droit de reprise	3 306 202	1 203 188			-363 448	4 145 942
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>2 029 675</b>	<b>-2 029 675</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 266 291</b>	<b>1 266 291</b>
Subventions d'investissement s/BNR	5 433 646		190 862	-473 728	59 474	5 210 255
Provisions réglementées	12 237 617			161 909	-7 368	12 392 158
<b>FONDS ASSOCIATIFS</b>	<b>35 810 689</b>	<b>0</b>	<b>190 862</b>	<b>-311 818</b>	<b>1 307 255</b>	<b>36 996 988</b>

Le poste Autres mouvements est essentiellement composé :

- des affectations des résultats N-2 et antérieurs qui ont fait l'objet d'une validation et affectation par les tiers financeurs
- de reclassements de poste à poste

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 6 \* Mouvements des provisions & fonds dédiés

Les mouvements enregistrés au cours de l'exercice sur les comptes de provisions pour risques et charges, fonds dédiés et provisions pour dépréciation des éléments d'actif se résument comme suit :

POSTE	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2018
Provisions Indemnité Départ Retraite	5 376 317	466 799	-5 874 320	31 204	0
Provisions grosses réparations	394 616	24 990	-55 089		364 517
Autres provisions pour risques	1 218 914	294 687	-264 416	-79 878	1 169 306
Autres provisions pour charges	2 398 671	2 185 707	-1 404 562		3 179 816
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>9 388 519</b>	<b>2 972 182</b>	<b>-7 598 387</b>	<b>-48 674</b>	<b>4 713 640</b>
Fonds dédiés Prévention	2 645 640	3 468 244	-1 315 601	-21 157	4 777 127
Fonds dédiés Médico-Social	6 980 673	2 410 037	-1 041 353	42 514	8 391 872
<b>Fonds dédiés</b>	<b>9 626 314</b>	<b>5 878 282</b>	<b>-2 356 954</b>	<b>21 357</b>	<b>13 168 999</b>
<b>PROVISIONS &amp; FONDS DEDIES - PASSIF</b>	<b>19 014 832</b>	<b>8 850 464</b>	<b>-9 955 341</b>	<b>-27 317</b>	<b>17 882 639</b>
Provisions sur immobilisations	0				0
Provisions sur créances	64 122	22 939	-5 634		81 428
Provisions sur VMP	0				0
<b>PROVISIONS - ACTIF</b>	<b>64 122</b>	<b>22 939</b>	<b>-5 634</b>	<b>0</b>	<b>81 428</b>

Le poste Autres mouvements est essentiellement composé de reclassements internes

### 6.1 - Provisions pour indemnités de retraites (IDR) à payer

Depuis l'exercice 2006, l'ANPAA a décidé de généraliser la constitution de provision IDR pour l'ensemble des salariés présents au 31 décembre, selon la méthode préconisée par la norme IAS-19. Pour les calculs au 31 décembre 2018, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- Age de départ à la retraite ..... 65 ans
- Taux annuel d'évolution des salaires ..... 1,60 %
- Taux de charges sociales et fiscales ..... 58,54%
- Taux d'actualisation ..... 3,25 %
- Table de « turn over »
- Table de mortalité (INED)

La valeur actuelle probable des indemnités de fin de carrière (VAP-IFC) est calculée sur la base des droits que les salariés auront acquis lorsqu'ils auront atteint l'âge de départ en retraite.

La provision est déterminée au 31/12/N sur la base de la VAP-IFC, proportionnellement à l'ancienneté acquise par les salariés à cette date par rapport à l'ancienneté qu'ils auront à l'âge de leur départ en retraite.

Pour rappel, le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2015 avait décidé d'externaliser partiellement les provisions pour départ à la retraite sur un contrat d'assurance souscrit auprès d'AXA, à hauteur de 2 165 918 €.

Par décision du 15 décembre 2018, le Conseil d'Administration de l'ANPAA a décidé de procéder à une externalisation totale de la provision IDR. Il résulte de cette décision une dotation complémentaire auprès d'AXA pour 5.578.800 €.

Cette somme est inscrite en charges d'exploitation sur le poste d'assurance. Parallèlement, une reprise de provision pour le même montant a été réalisée. De fait, le versement sur le contrat d'assurance n'a aucun impact sur le résultat de l'exercice.

Il n'a été procédé, sur les départs en retraite effectivement constatés en 2018, à aucun rapatriement d'argent depuis le fonds AXA sur l'exercice 2018

## **6.2 – Fonds dédiés sur subventions attribuées**

Ces comptes enregistrent la quote-part des subventions attribuées pour financer des actions engagées avant le 31/12/2018 mais qui ne pourront être achevées qu'ultérieurement.

Durant l'exercice 2018, les postes « fonds dédiés » ont connu les évolutions indiquées ci-avant. (cf. tableau § 6).

A noter que dans certains cas particuliers, des fonds dédiés ont été réaffectés, à la demande des tiers financeurs, au poste « subventions d'équipement » ou « Réserves d'investissement » afin de permettre le financement d'investissements. Au compte de résultat, les produits d'exploitation enregistrent le montant net des reprises de fonds dédiés atténuées de ces réaffectations.



# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 7 \* Etat des créances et dettes par échéance

POSTE	TOTAL 2018	< 1 an	> 1 an
Prêts	5 603	3 492	2 112
Dépôts et cautionnements	521 467		521 467
Autres immos financières	35 142		35 142
<b>Créances - Actif immobilisé</b>	<b>562 213</b>	<b>3 492</b>	<b>558 721</b>
Tiers & comptes rattachés	1 550 537	1 550 537	
Personnel & comptes rattachés	99 028	99 028	
Organismes sociaux	159 442	159 442	
Etat - Impôts et taxes	941 314	941 314	
Comptes courants GCSMS	297 395	297 395	
Subventions & Produits à recevoir	3 344 710	3 344 710	
Débiteurs divers	90 080	90 080	
Charges constatées d'avance	1 018 872	1 018 872	
<b>Créances - Actif circulant</b>	<b>7 501 378</b>	<b>7 501 378</b>	
<b>TOTAL CREANCES</b>	<b>8 063 590</b>	<b>7 504 869</b>	<b>558 721</b>

POSTE	TOTAL 2018	< 1 an	> 1 an
Emprunts auprès etabl. de crédit	1 443 977	97 109	1 346 869
Dettes financières diverses	4 355	4 355	
Fournisseurs & comptes rattachés	3 125 678	3 125 678	
Personnel & comptes rattachés	4 214 362	4 214 362	
Organismes sociaux	6 407 590	6 407 590	
Etat - Impôts et taxes	405 641	405 641	
Dettes sur immobilisations	22 739	22 739	
Autres dettes	672 043	672 043	
Produits constatés d'avance	581 202	581 202	
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>16 877 588</b>	<b>15 530 719</b>	<b>1 346 869</b>

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 8 \* Éléments imputables à un autre exercice.

### 8.1 - Produits constatés d'avance

POSTE	2018	2017
Exploitation	530 885	59 085
Financiers	50 317	127 355
Exceptionnel		
<b>Produits constatés d'avance</b>	<b>581 202</b>	<b>186 440</b>

### 8.2 - Charges constatées d'avance

POSTE	2018	2017
Exploitation	695 181	625 193
Financiers	323 691	
Exceptionnel		
<b>Charges constatées d'avance</b>	<b>1 018 872</b>	<b>625 193</b>



# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 9 \* Produits à recevoir & charges à payer

POSTE	2018	2017
Immobilisations financières		
Tiers & comptes rattachés	326 972	304 564
Personnel & comptes rattachés		18 645
Organismes sociaux	159 442	130 207
Etat - Impôts et taxes		
Subventions à recevoir	2 922 516	1 818 311
Produits divers à recevoir	432 017	393 937
Disponibilités - Intérêts courus	360 223	862 847
<b>Produits à recevoir</b>	<b>4 201 170</b>	<b>3 528 511</b>
Emprunts - Intérêts courus	3 615	2 186
Fournisseurs & comptes rattachés	1 665 299	1 470 979
Provisions Congés payés & RTT	3 988 409	3 915 568
Charges sur provisions CP & RTT	2 302 718	2 246 756
Personnel - Autres	216 049	80 215
Organismes sociaux	680 373	2 468
Etat - Impôts et taxes	405 641	334 075
Charges diverses à payer	196 709	1 068 272
<b>Charges à payer</b>	<b>9 458 814</b>	<b>9 120 518</b>

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 10 \* Engagements hors bilan

### 10-1. Engagements en matière de pensions et retraites du personnel

Au 31/12/2018, les engagements IDR sont intégralement provisionnés externalisés dans les conditions décrites ci-dessus au paragraphe 6.1. L'engagement total représente 7 744 788 €.

L'ANPAA a historiquement opté pour la méthode préférentielle, consistant à comptabiliser dans son bilan la provision pour indemnités de départ en retraite. Son calcul repose sur la méthode prospective et sur la base des critères suivants, demeurés inchangés par rapport à l'exercice précédent :

- Age de départ en retraite : 65 ans
- Taux de progression annuel du salaire : 1,60% / an
- Taux moyen de charges (sociales et fiscales) : 58,54 %
- Taux d'actualisation : 3,25%
- Taux de rotation du personnel : nul

La provision ainsi calculée représente 7 744 788 €.

Cette somme a été intégralement externalisée auprès du prestataire Axa, en deux phases :

- Par abondement de 2 165 918 € opéré le 31 décembre 2015, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 12 décembre 2015, somme calculée pour couvrir les provisions calculées sur les salariés ayant plus de 59 ans à la clôture de l'exercice
- Par abondement complémentaire de 5 578 870 € opéré le 28 décembre 2018, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 15 décembre 2018

Au 31 décembre 2018, la valorisation du fonds externalisé représente 7 939 167 €.

### 10-2. Autres engagements donnés

Source : Informations transmises par les directions régionales et établissements dans les dossiers de consolidation.

POSTE (en euros)	2018	2017
Crédit-bail - loyers à échoir	7 992	27 050
Locations mobilières longue durée	574 179	530 752
Autres engagements donnés		
<b>TOTAL Engagements donnés</b>	<b>582 171</b>	<b>557 802</b>

10.3- Engagements reçus : Néant.

# AUTRES INFORMATIONS



Association ANPAA CONSO

Du 01/01/2018 au 31/12/2018

## 11 \* Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants

La loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative à l'engagement éducatif a introduit pour les associations dont le budget est supérieur à 150 000 € et qui reçoivent une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une Collectivité territoriale supérieures à 50 000 € l'obligation de publier dans ses comptes financiers les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Au cours de l'exercice 2018, les trois plus hauts cadres dirigeants ont perçu :

(en euros)	Rémunérations brutes versées	Avantages en nature
Cadres dirigeants bénévoles	Néant	Néant
Cadres dirigeants salariés	247 466	Néant

## 12 \* Effectifs au 31 décembre

Effectifs présents au 31 décembre N et N-1 :

Effectifs	2018	2017	Var.
Contrats à durée indéterminée (CDI)	1 469	1 443	26
Contrats à durée déterminée (CDD)	118	94	24
Contrats aidés (CAE, CAV, CIE, CUI-CAE)	3	6	-3
Contrats d'apprentissage		1	-1
Contrats de professionnalisation		2	-2
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>	<b>1 590</b>	<b>1 546</b>	<b>44</b>